

Les différents types d'édition



Après la première révolution de l'impression du livre en 1450 par l'allemand Gutenberg, il a fallu attendre la révolution industrielle du 19^e siècle pour permettre aux livres une plus grande diffusion grâce aux progrès techniques de l'impression. Un siècle plus tard, fin du 20^e siècle, la 3^e révolution est arrivée, très étonnante celle-là car elle perturbe totalement la fabrication du livre

papier que l'on connaît depuis des siècles : c'est le numérique.

Le monde éditorial a ainsi perdu peu à peu l'exclusivité de fabrication et d'édition de livres. N'importe qui peut aujourd'hui éditer son livre sans avoir recours à un éditeur, au métier complexe mais indispensable à l'auteur.

L'auteur débutant qui n'obtient pas de réponse d'un éditeur, trouve facilement une plateforme parmi toutes celles qui ont des stratégies marketing bien rodées et qui ne refusent aucun manuscrit, argumentant que tout le monde a le droit d'écrire car il a un public potentiel. L'auteur est conforté dans son choix grâce à l'effet communauté qu'il peut rejoindre comme celles des auteurs de polar, fantasy, romance...

Le livre sur la toile disparaît vite, d'où la tentation de le faire imprimer en ignorant les difficultés de vente et sans savoir que la surproduction d'ouvrages est telle aujourd'hui, qu'un livre reste en moyenne six semaines seulement en librairie avant de partir au pilon .. et si tant est qu'il soit possible d'y être vendu.

Les écrivains présentés sur ce site sont édités de façons très différentes qu'il faut connaître. Nous ne portons ici aucun jugement sur les maisons d'édition, même si nous savons que certaines sont particulièrement néfastes pour les auteurs. Nous vous proposons simplement les critères pour y voir clair et faire des choix éclairés.

- **ÉDITION à compte d'éditeur** : L'auteur a beaucoup travaillé à ses frais pour écrire un manuscrit qu'il souhaite voir transformer en livre. L'édition du livre permet à un éditeur qui achète les droits à l'auteur, de se rémunérer sur les ventes, après avoir payé tous les professionnels qui permettent la finalisation du livre jusqu'à sa mise en place pour sa vente. L'éditeur paie des droits à l'auteur pour chaque exemplaire vendu. Le devoir de l'éditeur est donc de fabriquer le livre entièrement, de le diffuser, le distribuer, le commercialiser, etc... sans demander le moindre euro à l'auteur, puisqu'il utilise son travail. L'éditeur perçoit entre 5 % et 20 % du prix de vente Hors Taxe du livre. (L'auteur aux environs de 10 %)
- **ÉDITION à compte d'auteur ou édition participative** : La règle est simple : si l'auteur doit verser une somme pour la moindre participation à la fabrication de son ouvrage, s'il est dans l'obligation d'acheter des livres, ou si le contrat prévoit des droits à partir d'un certain nombre d'exemplaires vendus, l'auteur est alors édité à compte

d'auteur ou compte participatif, même si l'éditeur se présente comme véritable éditeur. Dans cette forme d'édition, l'auteur peut aussi avoir la charge financière d'une partie de la finalisation du livre (correction, mise en page, couverture...), puis la charge de sa diffusion, de sa communication ; il doit aussi souvent organiser lui-même sa participation aux salons du livre. Ce type de maisons d'édition pullule car elles correspondent à la demande forte des auteurs en quête d'éditeur.

- **AUTOÉDITION** : par choix ou faute de trouver un éditeur, l'auteur choisit de s'éditer lui-même. Ce n'est pas si simple, et c'est assez chronophage, même si de nombreuses plateformes facilitent le travail. Il faut les comparer, demander avis à un auteur qui l'a déjà fait, pouvoir y investir de l'argent... Ensuite l'auteur possède totalement son livre, mais c'est à lui de faire les démarches de communication et de commercialisation. (Cf tous les conseils et témoignages sur de nombreux articles en ligne.) Il n'y a pas de droits d'auteur pour un livre autoédité, l'auteur perçoit les bénéfices de ses ventes.